

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **60 (1972)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



NEUCHÂTEL

Les 25 ans de l'Union civique des Femmes catholiques suisses

Cette association féminine, beaucoup mieux implantée en Suisse alémanique que chez nous, d'où son sigle STAKA, était l'hôte à La Chaux-de-Fonds, le 11 novembre dernier, du groupe régional des Montagnes neuchâteloises qui préside avec un rare dynamisme et une compétence sans faille Mme Maisy Billod, des Brenets.

En 1947, lors de sa fondation, la STAKA se proposait de préparer les femmes à leur participation future à la vie civique et politique. A cette époque, et surtout en milieu catholique, l'idée même de cette participation se heurtait à des tabous qui ont depuis disparus. Les femmes catholiques s'étaient employées à faire tomber. Aujourd'hui, ce but est atteint, mais l'abstentionnisme s'installe dangereusement; trop de femmes se contentent encore dans leur rôle de femme au foyer et, de plus, la STAKA estime urgent d'amener le chrétien, la chrétienne, à s'intéresser activement à la politique. C'est pourquoi elle cherche à devenir un organe de formation permanente et désire faire participer la femme activement et en adulte à tous les rouages de la vie nationale.

POUR UNE PARTICIPATION ACCRUE

Pour fêter ses 25 ans, la STAKA avait préparé un congrès exemplaire, tourné bien plus vers l'avenir que vers le passé. La partie administrative fut rapidement liquidée. Relevons dans le rapport de la distinguée présidente centrale, Mme M.-M. Freuler, de Bâle, l'organisation de plusieurs manifestations et journées d'étude en collaboration avec d'autres associations, collaboration qui s'est avérée très fructueuse à tous les niveaux: éducatif, confessionnel, politiques, et contribue à étendre le rayonnement des sociétés féminines. La position de la femme dans l'Eglise a aussi fait l'objet d'une requête au secrétariat du Synode 72. Mme Freuler précise enfin que la STAKA ne veut pas se borner à offrir des informations mais que l'épanouissement de la personnalité de la femme lui tient à cœur afin que cette dernière ait le courage et se sente capable de prendre, en sa qualité de chrétienne, une part active au développement de la société.

A Mme Freuler, présidente sortante, depuis douze ans à la tête de la STAKA, chaleureusement remerciée, succédera Mme Nora Deluc, élue par acclamations. Mmes Y. Arnaud, de Bienne, et E. Dillier, de Sarnen, sont nommées membres du comité.

L'ordre du jour annonçait les résultats d'une enquête sur le service national féminin. Mme Billod fait la synthèse du problème: modèles de la commission Lang projet éventuel du Département militaire, motions et postulats présentés au Conseil national. Les associations confessionnelles ont formé un groupe d'étude dont le rapport provisoire du 25 janvier 1971 précise qu'elles ne reconnaissent pas la défense totale comme argument essentiel d'un service national.

Pour apporter sa pierre à l'édifice, la STAKA a décidé de faire une enquête parmi ses membres, deuxième volet d'un travail commencé par l'Alliance nationale des Unions chrétiennes féminines 1716 questionnaires ont été distribués, dont le quart en français. Il en est rentré 213, soit le 8 %, dont 31 seulement émanant de femmes au-dessous de 30 ans.

Les enquêtes estiment les résultats insuffisants. Il faut continuer l'enquête, peut-être en modifiant le questionnaire.

A la première question, si oui ou non un service national féminin était corolaire du droit de vote, le «non» sont à peine plus nombreux que les «oui». Les «oui» proviennent surtout de l'orientale et centrale et les «non» augmentent lorsqu'on se rapproche de la Suisse romande. Quant aux motivations, la plupart des voix vont à un service social, national ou international, mais surtout pas placé sous l'autorité militaire, précise-t-on à plusieurs reprises. Un tel service devrait conjuguer une préparation obligatoire et un engagement volontaire, déclare la majorité mais on trouve tout de même un quart des voix pour un service obli-

gatoire. Quant aux avantages et aux inconvénients d'un service obligatoire, les Romandes semblent unanimes à ne voir que les inconvénients d'un tel système. L'enquête sera donc poursuivie, principalement parmi les jeunes, et le temps n'est pas encore venu de prendre des résolutions.

Un congrès tourné vers l'avenir, oui, mais conscient des problèmes du présent. Pour illustrer ce présent de la femme dans la société, la STAKA, forte de l'Appui de l'Alliance nationale des Unions chrétiennes féminines et de la Ligue suisse des femmes catholiques, a commandé au Théâtre populaire romand un spectacle expérimental illustrant la condition féminine actuelle qui nous fut présentée l'après-midi: «Véronique, ou la vie commence à 5 h. 30». C'est la journée d'une infirmière mariée, mère de deux enfants, incarnation de l'aliénation de la femme.

S. Schappi.

SESSION ORDINAIRE AU GRAND CONSEIL

AUSTÉRITÉ

Réunis en session ordinaire, les 20, 21 et 22 novembre, les députés ont tout d'abord analysé le rapport du Conseil d'Etat. Ce rapport annonçait un budget d'austérité. En effet, lors de l'élaboration du budget 1973, le gouvernement décida de réduire de moitié le déficit global prévu. Pour ce faire, il fit des «coupes sombres dans les dépenses des comptes ordinaires et ralentit l'exécution des travaux d'équipement pour étaler les dépenses du budget extraordinaire».

Par exemple, en matière d'instruction publique, plus de 2 millions de dépenses ont été refusées au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire; plus de 4 millions de dépenses sont reportées, au département des Travaux publics, etc., etc.

LE VRAI PROGRESSISME

Si le Conseil d'Etat a pris cette «délégation politique» d'austérité, c'est qu'il juge inopportun, dans l'immédiat, de se procurer de nouvelles recettes par l'impôt. La modification des échelles fiscales risquerait de compromettre les efforts entrepris au niveau de la politique économique.

En conclusion, dit le rapport du gouvernement, «si le canton de Neuchâtel entend maintenir en Suisse, dans les années qui viennent, son rang d'Etat progressiste, il doit s'astreindre à une discipline financière plus stricte que par le passé. Les vrais progressistes ne sont pas ceux qui clament le «Progrès»; ce sont ceux qui réalisent concrètement les progrès, dans un cadre solide et durable».

BUDGET ET MOTIONS

Le budget 1973 est, bien entendu, examiné chapitre par chapitre, et de nombreuses questions sont posées au gouvernement: aménagement du territoire, problèmes horlogers, A.V.S., instruction publique. Puis le budget (17 millions de déficit) est accepté par 86 voix contre 6.

Trois motions touchant le grave problème posé par les pollutions sont acceptées par le Conseil d'Etat, ainsi qu'une autre motion, demandant une nouvelle loi cantonale assurant une meilleure protection des animaux.

Enfin, quelques motions sont déposées sur le bureau du Grand Conseil. Elles concernent l'évolution de l'école face à l'évolution de la vie et de la société, la formation des apprentis, les problèmes hospitaliers, le ravitaillement en eau, ces prochaines années, enfin, l'étude d'une nouvelle disposition, à introduire dans la loi sur les allocations familiales, provoquant le versement d'une allocation de naissance.

D. W.-B.

GENÈVE

Au Centre de Liaison

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises a tenu sa réunion des présidentes et membres individuels, le 7 novembre. Plus de soixante personnes étaient présentes.

La première partie était présidée par Mme R. Chambord, qui a décrit les différentes activités du comité au cours de cette année. Elle a parlé, entre autres, de la création d'une commission des affaires publiques, ce qui permet la collaboration entre des femmes déléguées de cinq partis politiques et les membres du comité du Centre.

La Fédération des aides familiales a présenté le cours en emploi qu'elle organise pour la deuxième fois et deux sociétés de bienfaisance israéliètes.

La deuxième partie était présidée par Mme Jacqueline Berenstein-Wavre qui a communiqué les résultats de l'enquête «budget temps-ménage». Cette enquête a été menée par elle-même en mai 1972 grâce au concours de Radio-Genève, émission «A votre service», à la revue «Femina» et au journal «Femmes Suisses».

La conférence fut suivie avec un intérêt passionné de la part d'un auditoire féminin où chaque membre se sentait touché par les considérations et les problèmes que souligne l'enquête.

Pourquoi, selon le langage de la statistique, considérer la ménagère, avec ses multiples activités non rémunérées au dedans et au dehors de son foyer, comme «inactive»?

Mais la question essentielle à laquelle il nous reste encore à répondre, c'est quelles propositions ou quelles solutions apporter à un certain nombre de femmes qui expriment le désir d'avoir une activité en dehors de leur foyer et n'y sont pas encore parvenues par elles-mêmes?

Comment permettre à la ménagère un «optimum d'insertion sociale», si l'on compte selon les résultats de l'enquête, qu'elle peut libérer douze heures de son temps hebdomadaire pour une activité hors de son temps-ménage?

Autant de questions et de solutions à étudier dans le cadre de nos associations!

Etant donné l'atmosphère si amicale et vivante de cette rencontre et l'intérêt montré par les participantes, à commencer par leur dynamique présidente, pour leurs activités respectives, les déléguées à cette réunion de Femmes suisses ne peuvent qu'être persuadées que les solutions ne manqueront pas. D'ailleurs plusieurs représentantes furent modestes en ne rappelant pas (limitées peut-être par le temps trop vite passé) que leurs associations offrent souvent déjà bien des occasions d'insertion sociale et de loisirs enrichissants aux femmes qui auraient plus de temps que ne leur en laissent actuellement activités ménagères ou loisirs familiaux.

Monique Lechner,

Simone Pierre.

VAUD

Introduction du ministère pastoral féminin?

Quelques théologiennes de tout âge ont exprimé leur avis sur le ministère pastoral féminin au moment où celui-ci vient en discussion devant le Synode de l'Eglise réformée. Mme A.-L. Maire, attachée au Centre d'éducation chrétienne de Lausanne, a fait la synthèse de la conversation qu'elle a eue avec trois de ses collègues, Mme F. Allemant, co-responsable du cours biblique par correspondance, Mme F. Ouwehand, animatrice du service d'entraide de la Fédération suisse des femmes protestantes, et Mlle Y. Boinnard, responsable du secteur enfance et jeunesse de la paroisse Saint-Marc à Lausanne.

Y a-t-il vraiment un problème de la «femme-pasteur»? C'est possible! Mais n'y a-t-il pas d'abord un problème plus général, mal résolu, pas assez étudié qui est celui du ministère?

Quelle est la mission de l'Eglise? Quel est le ministère que l'Eglise a à remplir aujourd'hui dans le canton? De quels ministères a-t-elle besoin pour assumer ces responsabilités? Toutes questions qui nous semblent d'une importance première pour la vie de notre Eglise et pour le service qu'elle doit assurer. Et il pourrait paraître regrettable de ne pas avoir creusé davantage ces questions avant d'aborder celle du ministère féminin, qui serait alors peut-être plus facile à résoudre.

Cela ne veut pas dire que les quelques théologiennes qui s'expriment ici ne soient pas contentes de voir étudier leur statut avec sérieux. En effet, elles existent ces théologiennes, depuis des années, et elles attendent plus ou moins patiemment que leur Eglise les utilise. Elles ont pour la plupart des activités professionnelles hors de l'Eglise ou sont mariées et «sans profession» et elles remplissent, dans l'Eglise, des services de «laïques perfectionnées». Mais n'est-ce pas une perte de forces et de compétences un peu trop grande pour une Eglise qui en a tant besoin?

Sans revenir sur les arguments plus ou moins théologiques qui poussent à refuser le ministère féminin, il est bon d'évoquer en revanche certains problèmes pratiques.

Comment une femme pasteur serait-elle acceptée par ses paroissiens? Bien, si elle est faite pour ce service-là; il n'y a, pour s'entendre compte, qu'à regarder les expériences faites depuis plusieurs années en Hollande, en France, dans d'autres cantons suisses et, pourquoi pas, à l'Hôpital cantonal de Lausanne. Les femmes qui ont accompli là leurs ministères d'aumôniers ont-elles rencontré opposition, désaccord, refus de la part des malades, du personnel soignant, de leurs collègues?

Mais il faut, bien sûr être fait pour ce service-là: avoir les dons, les capacités nécessaires...; et toute femme théologienne n'est pas faite pour le ministère pastoral comme tout homme qui a une licence en théologie et qui est consacré n'est pas forcément fait pour le ministère pastoral. Dans la diversité actuelle des ministères n'y a-t-il pas possibilité d'utiliser tous ceux, hommes et femmes, qui ont reçu vocation de servir leur Sauveur? A chacun de ces hommes, de ces femmes et aux autorités de l'Eglise vaudoise de déterminer, avec discernement, qui est fait pour quel service.

Et pour celles comme pour ceux qui ne sont pas faits pour le pastoral, il y

toutes les possibilités encore bien peu explorées du diaconat.

Qu'en est-il du mariage, du ménage, des enfants: la famille est-elle incompatible avec un ministère pastoral (ou diaconal du reste)? Est-il nécessaire de poser cette question qui a trouvé une solution dans d'autres professions? Arrêt de quelques années, recyclage, travail à temps partiel...

La solution, pour nombre de gens, serait dans le mariage entre théologiennes et pasteurs. Quelle merveilleuse préparation au ministère de femmes de pasteur que la faculté de théologie: un point de vue à discuter, mais là n'est pas la question! Et, si effectivement c'est une très bonne solution choisie par certaines, il ne faudrait tout de même pas condamner toutes les théologiennes qui veulent travailler dans l'Eglise à épouser un pasteur ou à être seulement femmes de pasteur, si elles souhaitent que leur préparation de théologiennes soit utilisée autrement.

Faut-il poser la question de l'«autorité du ministère pastoral», de l'«autorité du pasteur»? Qu'en adviendra-t-il chez une femme? On pourrait tourner méchamment autour de cette question en se demandant s'il est opportun qu'un ministère soit «autoritaire». Mais il vaut mieux peut-être se demander ce que signifie cette autorité, et si vraiment l'autorité de celui qui sert le Christ n'est réservée qu'aux hommes...

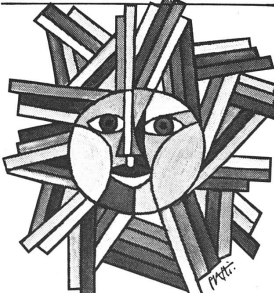
Quoi qu'il en soit, une femme n'est pas faite pour un ministère pastoral masculin ou pour un ministère diaconal masculin (comme il est vrai qu'une femme n'est pas faite pour être un homme!!!), mais pourquoi certaine ne serait-elle pas faite pour un ministère pastoral féminin et une autre pour un ministère diaconal féminin: ce serait complémentaire, intéressant et peut-être utile.

A.-L. M.
Résumé. — C'est le 15 décembre que le Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, le dernier des Eglises protestantes de Suisse, se prononcera sur le principe du ministère pastoral féminin. Nous communiquerons sa décision dans notre numéro de janvier.

DU NOUVEAU AU CENTRE DE LIAISON

On peut devenir membre individuel du Centre de liaison en versant la cotisation de Fr. 10.— par an, (au C.C.P.: 10-4972, Centre de liaison des associations féminines vaudoises, Lausanne). En le faisant, vous soutenez moralement et financièrement le Centre — qui comme toutes les associations n'est pas bien riche — et vous êtes averti individuellement des manifestations du Centre.

La Journée des femmes vaudoises aura lieu le 15 mars 1973, à la salle des 22-cantons du Buffet C.F.F. Nous aurons l'occasion d'en reparler.



A acheter en grande quantité... pour couvrir les besoins en timbres de plusieurs mois!

Une initiative intéressante

L'Association genevoise pour les droits de la femme a fait distribuer à ses membres et à tous les jeunes gens et jeunes filles ayant participé aux promotions civiques une brochure intitulée: «Discrimination et lacunes lésant la femme en droit suisse».

Tout en reconnaissant que le fait d'avoir obtenu, le 7 février 1971, le droit de vote sur le plan fédéral constituait, pour l'évolution du statut des femmes une étape importante, l'Association tient à signaler que les discriminations sont encore nombreuses. Elle les énumère dans cette brochure, en les commentant brièvement, de sorte

que la lecture de ces six pages n'est nullement fastidieuse.

Le premier chapitre concerne toutes les femmes (instruction, travail, santé), le deuxième les femmes non mariées (recherche en paternité), le troisième et dernier, le plus important, a trait aux femmes mariées (régimes matrimoniaux, nationalité, puissance paternelle, exercice d'une profession, A.V.S., etc.).

Une liste qui n'est pas exhaustive, mais qui suffit à prouver la nécessité et l'utilité de l'Association pour les droits de la femme... et de notre journal!

Et surtout bravo à la section genevoise pour son initiative!